

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALLENDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Eric BRUN, Maire.

Présents : Eric BRUN, Max CLERMONT, Philippe BONNET, Caroline COPINEAU, Patrick MARCHAT, Odile LAMY, Jean-Luc HELBERT, Stéphane DUBOS, Laurent GENESTOUX, Isabelle HENRY, Delphine AUCLAIR, Marie-Laure PORTRAT

Absents : Cécile CHARREIRE, Benoît NAUTRE, Franck GOUGAT, Frédéric VERNHES, Karine GUY, Delphine CHABERT

Pouvoirs : Cécile CHARREIRE à Eric BRUN, Benoît NAUTRE à CLERMONT Max, Franck GOUGAT à Jean-Luc HELBERT

Secrétaire de séance : Caroline COPINEAU ; **auxiliaire** : Marie PRUNIN, secrétaire de mairie

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation des délégués sénatoriaux

M. le Maire excuse les absents et énonce les pouvoirs. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte à 19h10. On compte 12 présents et 3 pouvoirs ; soit 15 votants.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Caroline COPINEAU, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE – DCM 24/2023

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu le jugement du tribunal administratif annulant les opérations électorales pour l'élection des délégués sénatoriaux du 09 juin 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20231100 du 30 juin fixant la date de réunion du conseil municipal ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. CLERMONT Max et MARCHAT Patrick et Mmes, AUCLAIR Delphine et PORTRAT Marie-Laure. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Nombre de liste déposées et enregistrées : 1

La liste Bien Vivre à Tallende est composée par

1. DUBOS Stéphane, titulaire
2. HENRY Isabelle, titulaire
3. MARCHAT Patrick, titulaire
4. PORTRAT Marie-Laure, titulaire
5. HELBERT Jean-Luc, titulaire
6. AUCLAIR Delphine, suppléante
7. CLERMONT Max, suppléant
8. LAMY Odile, suppléante

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- liste Bien Vivre à Tallende : 15 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Bien Vivre à Tallende : 8 sièges dont 5 titulaires et 3 suppléants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire
Éric BRUN

La secrétaire de séance
Caroline COPINEAU

